



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU centre communal d'action social
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 18 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 20 heures,
Le Conseil d'administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, présidente.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 6

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 5

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Patricia Dumas, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Alexandre Vagnon

Secrétaire de séance : Christine Robin

OBJET : Budget primitif 2025

Le Conseil d'administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025,
VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes présenté par la Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le budget annexe du CCAS qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 30 575,00 €

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Christine Robin